

## Grand Besançon - Rapport annuel d'activité 2008 - Information du Conseil Municipal

### CONTEXTE

La loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale a rendu obligatoire pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, la transmission d'un rapport d'activités relatif à l'exercice écoulé à toutes les communes qui les constituent.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport d'activités, accompagné du compte administratif, doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal.

Le document réalisé par le Grand Besançon, intitulé «Rapport d'activités 2008» a été communiqué à tous les Conseillers Municipaux. Il présente de manière synthétique l'activité par secteur de compétence, ainsi que les données financières correspondantes.

Après le renouvellement en avril du conseil communautaire, le Grand Besançon a poursuivi l'exercice de ses différentes compétences, ce qui s'est traduit par diverses réalisations et mises en chantier dont on peut citer quelques exemples marquants :

- ✓ Engagement de la concertation publique sur le TCSP en septembre et adoption du projet en décembre 2008 ; parallèlement à l'avancement du projet de tram, le réseau Ginko a été renforcé (achat de nouveaux bus, avec plateforme pour la montée des personnes à mobilité réduite, nouvelles stations Tempo,...)
- ✓ En matière d'aménagement économique, le Grand Besançon a poursuivi la réalisation de plusieurs zones d'activités : engagement des travaux du Parc de l'Echange (Vaux-les-Prés), études préalables pour le parc d'activités tertiaires d'Auxon, dans le cadre de la réalisation de la Gare TGV, choix de l'aménageur de la ZAC des Marnières.

L'engagement en faveur de l'environnement du Grand Besançon s'est manifesté à travers divers projets et actions : achèvement de l'aménagement de la plateforme de stockage de bois énergie, aménagement de nouveaux itinéraires cyclables (Serre-les-Sapins/Tilleroyes et Chailluz/ Braillans) ; cet engagement se traduit également par la dimension environnementale marquée dans les projets que sont la Zone d'activités des Marnières, la gare TGV d'Auxon, la Cité des Arts et de la Culture.

En matière d'organisation administrative, une réflexion a été conduite avec la Ville de Besançon sur la mutualisation des fonctions RH, pour une mise en œuvre en 2009.

**«M. LE MAIRE** : C'est le rapport de ce que l'on a examiné à l'Agglo. Je précise pour nos amis du Lycée Pergaud, que pour l'instant, et il en sera de même ensuite lorsque la réforme aura eu lieu, tous les Conseillers Municipaux de Besançon sont aussi conseillers communautaires».

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activités 2008 du Grand Besançon.

*Récépissé préfectoral du 23 décembre 2009.*